Allure Actions Monde

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais) et du garant du remboursement BNP Paribas S.A (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 janvier 2013).

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 7 ans
- Éligibilité : Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
- Titre de créance exposé à l'indice MSCI World®

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Communication à caractère promotionnel

ALLURE ACTIONS MONDE EN BREF

Allure Actions Monde est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée de 7 ans proposant aux investisseurs :

Une exposition au marché actions des pays développés *via* l'indice MSCI World® (dividendes non réinvestis).

À l'échéance, un remboursement du capital augmenté de la moyenne des performances de l'indice aux deux dernières dates de constatation, si cette moyenne est positive.

Une protection du capital à l'échéance* si à la date de constatation finale, l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Perte partielle ou totale au-delà.

Pour bénéficier à l'échéance d'un remboursement potentiel de 100 % du capital augmenté de la performance moyenne de l'indice aux deux dernières dates de constatation annuelles, l'investisseur accepte de s'exposer à un risque de perte en capital.

N.B : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

*La protection du capital n'est valable qu'à l'échéance du support, sous réserve d'absence de vente des titres, hors frais annexes et fiscalité applicable.

Avantages

- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence, transparent et lisible : l'indice MSCI World®.
- Le produit offre à l'échéance une protection du capital jusqu'à une baisse de 50 % de l'indice par rapport à son niveau initial.
- A l'échéance, si la moyenne des performances de l'indice aux deux dernières dates de constatation est positive, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital augmenté de cette moyenne. Cette Performance Moyenne permet d'atténuer toute baisse brutale de l'indice MSCI World® en fin de vie du produit.

Inconvénients

- Risque de perte en capital partielle ou totale :
  - En cours de vie : en cas de revente du produit avant l'échéance, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.
  - À l'échéance : risque de perte en capital si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Cette perte peut être totale si l'indice cède la totalité de sa valeur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice MSCI World® : sa performance est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- A l'échéance, l'investisseur peut ne profiter que partiellement de la hausse de l'indice, si la performance finale de l'indice est supérieure à la moyenne de ses performances aux deux dernières dates de constatation.

Facteurs De Risque

- Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice MSCI World® et donc à l'évolution du marché actions monde.
- Risque découlant de la nature du support - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Risques de marché - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice MSCI World®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours du seuil de 50 % par rapport à son niveau d'origine.
- Risque de crédit - L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

DESCRIPTION DE L'INDICE

Allure Actions Monde est adossé à l'indice MSCI World®, qui mesure la performance des marchés actions de 24 pays économiquement développés. Diversifié géographiquement et sectoriellement, l'indice est représentatif de la tendance globale des grandes entreprises mondiales.

Sa composition est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité *(pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.msci.com).*

Niveaux historiques de l'indice entre le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Sources: Bloomerg, 1er janvier 2013

Répartition Sectorielle

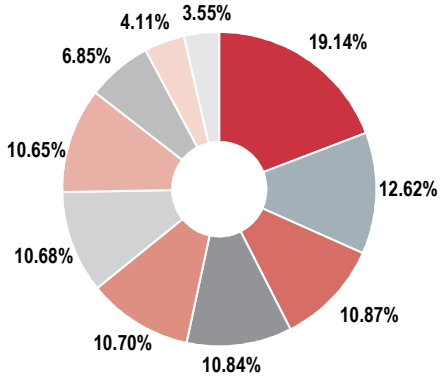

- Banques et assurance
- Produits de grande consommation
- Biens de consommation
- Industries
- Telecommunications
- Technologies
- Energie
- Santé
- Matériaux de base
- Services

Répartition Géographique

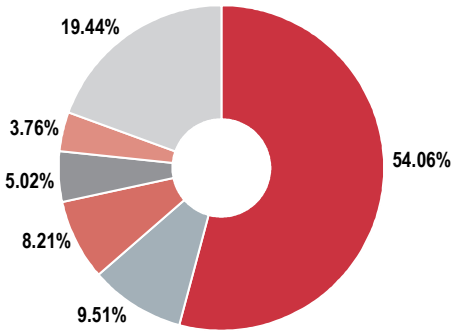

- Etats-Unis
- Royaume-Uni
- Japon
- Canada
- France
- Autres

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

A la date de constatation initiale, soit le 31 mai 2013, on constate le niveau de l'indice MSCI World®, qui sert de niveau de référence.

Comment est déterminé le montant du remboursement à l'échéance ?

A l'échéance des 7 ans, l'indice clôture à 50 % de son niveau initial ou au-dessus :

- Si la Performance Moyenne est positive, l'investisseur reçoit au terme des 7 ans :

100 % du Capital
+
Performance Moyenne

- Si la Performance Moyenne est négative, l'investisseur reçoit au terme des 7 ans :

100 % du Capital

A l'échéance des 7 ans, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial :

- L'investisseur reçoit :

Le capital diminué de la baisse finale de l'indice

L'investisseur subit une perte partielle de son capital (ou totale si l'indice cède la totalité de sa valeur).

Comment est calculée la Performance Moyenne ?

- Le 31 mai 2013, le niveau de clôture de l'indice MSCI World® constituera le niveau de référence de l'indice.
- Aux deux dernières dates de constatations annuelles (soient le 27 mai 2019 et le 26 mai 2020), le niveau de clôture de l'indice MSCI World® sera retenu, ce qui permettra de calculer sa performance par rapport au niveau de référence. Pendant les 5 premières années, on ne réalisera aucune constatation annuelle du niveau de l'indice.
- On calcule la moyenne des deux performances enregistrées afin d'obtenir la Performance Moyenne.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

- Performance de l'indice à l'échéance
- Niveau final de l'indice en dessous duquel la protection du capital n'est pas assurée à l'échéance
- Montant remboursé à l'échéance

Scénario défavorable : baisse de l'indice, avec franchissement du seuil des -50 % à la date de constatation finale.

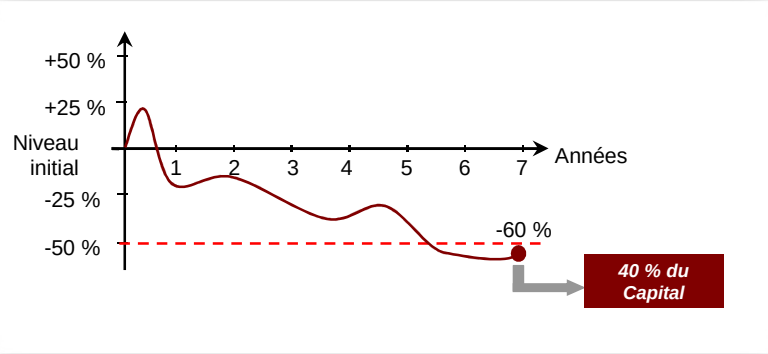

- A l'échéance, le MSCI World® clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau initial.
- Dans ce cas, on ne calcule pas la Performance Moyenne.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit : 100 % -60 % = 40 % de son niveau initial (soit un taux de rendement actuariel brut de -12,2 %* identique à celui de l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en-dessous du seuil des -50% à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à sa date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Scénario intermédiaire : l'indice suit une trajectoire baissière et la Performance Moyenne est négative aux deux dernières dates de constatation.

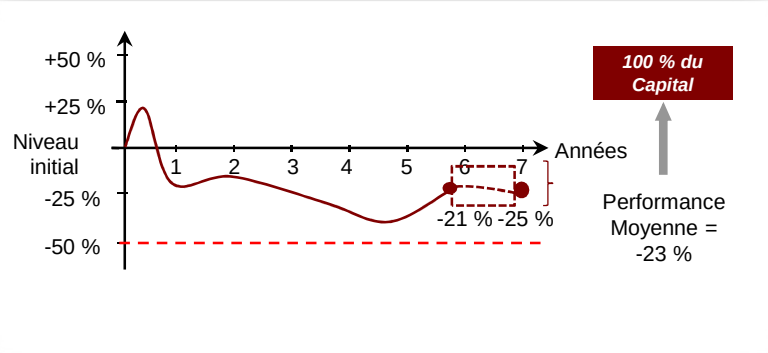

- A l'échéance, le MSCI World® clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus de la barrière des -50 %.
- La Performance Moyenne est de -23 % lors des deux dernières dates de constatation.
- Néanmoins, à l'échéance, l'investisseur reçoit : 100 % du capital initial (soit un taux de rendement actuariel brut de 0%*, contre -4 % pour l'indice).

*Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du Remboursement. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les simulations ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur. La probabilité de survenance d'un scénario défavorable, même très faible, ne signifie pas qu'il ne peut pas se réaliser.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

- Performance de l'indice à l'échéance
- Niveau final de l'indice en dessous duquel la protection du capital n'est pas assurée à l'échéance
- Montant remboursé à l'échéance

Scénario intermédiaire : l'indice suit une trajectoire en cloche et la Performance Moyenne est positive aux deux dernières dates de constatation.

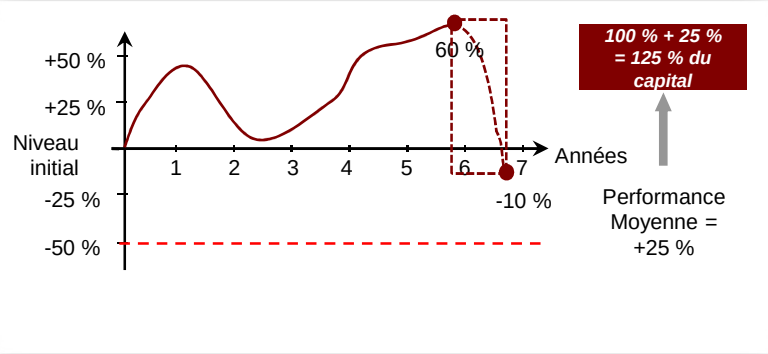

- A l'échéance, le MSCI World® clôture en baisse de 10 % par rapport à son niveau initial.
- La Performance Moyenne est de 25 % lors des deux dernières dates de constatation.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit : 100 % + 25 % = 125 % de son capital initial (soit un taux de rendement actuariel brut de 3,2 %*, contre -1,5 % pour l'indice).

Scénario favorable : l'indice suit une trajectoire haussière et la Performance Moyenne est positive aux deux dernières dates de constatation.

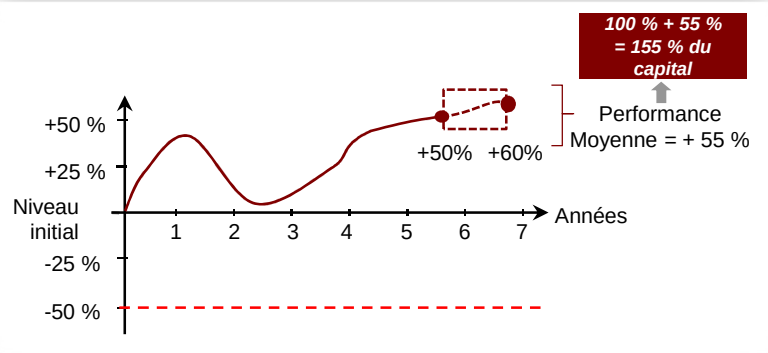

- A l'échéance, le MSCI World® clôture en hausse de 60 % par rapport à son niveau initial.
- La Performance Moyenne est de 55 % lors des deux dernières dates de constatation.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit : 100 % + 55 % = 155 % de son capital initial (soit un taux de rendement actuariel brut de 6,4 %*, contre 6,9 % pour l'indice).

*Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du Remboursement. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les simulations ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur. La probabilité de survenance d'un scénario défavorable, même très faible, ne signifie pas qu'il ne peut pas se réaliser.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN :	FR0011409754
Forme juridique des Titres de créance :	Certificat présentant un risque de perte en capital
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)
Garant du remboursement :	BNP Paribas S.A. (A+ / A2/ A+ au 31 décembre 2012)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Souscription :	Du 20 février au 31 mai 2013
Date d'émission :	20 février 2013
Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,8 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.
Sous-jacent / Indice :	Indice MSCI World® (Code Bloomberg : MXWO)
Date de constatation du niveau initial de l'indice :	31 mai 2013
Dates de constatation annuelles :	27 mai 2019 (année 6), 26 mai 2020 (année 7)
Date de constatation finale :	26 mai 2020 (année 7)
Date d'échéance :	1 juin 2020
Valorisation :	Quotidienne
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente.
Cotation :	NYSE Euronext Paris
Règlement livraison	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT

Allure Actions Monde (ci-après les « Certificats ») sont des **Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Allure Actions Monde. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Allure Actions Monde en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Warrant and Certificat Programme» daté du 1er juin 2012 approuvé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr à l'exception du Prospectus de Base et de ses Suppléments consultables uniquement sur le site de www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement**. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. (« MSCI »). MSCI et les noms d'indices MSCI sont des marques de service déposées de MSCI ou de ses sociétés affiliées et ont fait l'objet d'une licence accordée à BNP Paribas S.A. pour une utilisation à des fins précises. Les instruments financiers décrits dans le présent document ne sont ni parrainés, ni cautionnés, ni promus par MSCI, et MSCI décline toute responsabilité à l'égard desdits instruments financiers. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ce produit, ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser le nom, la marque commerciale ou de service MSCI ou s'y référer pour parrainer, cautionner, commercialiser ou promouvoir ce produit sans contacter au préalable MSCI afin de déterminer si une autorisation est requise de la part de MSCI. En aucun cas une personne ou une entité ne pourra se prévaloir d'une affiliation à MSCI sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de MSCI.